



CONSEIL COMMUNAL TALENCE OUEST
COMPTE RENDU DE LA REUNION RESTREINTE
DU 21 NOVEMBRE 2019

Madame Josiane DESGUERS, Présidente du Conseil Communal Ouest, ouvre la séance et annonce l'ordre du jour de la séance. Monsieur Thierry LANGIN qui a remplacé Monsieur MAISONHAUTE à Domofrance se présente aux conseillers communaux.

Demande d'aide financière (Projet Intergénérationnel résidences autonomes et Centre Social de Bagatelle)

Pour rappel, il s'agit d'un projet co-construit entre les résidences autonomes de la Ville et le Centre Social de Bagatelle (en lien avec les enfants de l'école Georges Lasserre) qui vise à proposer une représentation pluridisciplinaire (chants, musique, danse, théâtre ...) avec une interaction entre les différents spectateurs (personnes âgées et jeunes enfants). La date de la manifestation est le 4 décembre à l'Espace Mauriac.

Accord des conseillers communaux pour le financement du spectacle « La petite fille aux allumettes » sur la base du devis transmis par la Compagnie Traversées Lyriques pour un montant de 700 €.

Mme DESGUERS informe les conseillers qu'un spectacle est également proposé à l'EHPAD Gardères, il se déroulera entre le 2/01 et le 15/03/2020. Le conseil communal accepte le principe de financer cette action.

L'EHPAD Gardères organise son 1^{er} marché de Noël en décembre. Une campagne de communication par distribution de flyers sera organisée. Les conseillers communaux acceptent d'y participer.

Présentation du projet « d'Habitat et Humanisme » au Château Gardères

Madame Line HENARD, Directrice Générale Adjointe des Services en charge des Solidarités présente le projet de réhabilitation du Château Gardères. Ce château n'est plus utilisé depuis la construction de la nouvelle maison de retraite. Il avait été donné à la Ville par un legs qui comportait une clause obligatoire d'accueil pour personnes âgées indigentes. Les services de la Ville ont longtemps cherché à y développer un projet qui soit à la fois financièrement réalisable et qui respecte cette clause. La nouvelle loi Elan promeut le développement de nouvelles structures d'habitat « inclusif »: l'idée est de permettre à la majorité des français de rester dans leur domicile jusqu'à la fin de leur vie en rapprochant les gens.

L'association Habitat et Humanisme, oeuvrant pour l'insertion par le logement, a proposé à la Ville dans le cadre de cette nouvelle loi de réaliser une résidence bi-générationnelle dans le Château Gardères : il s'agit d'accueillir dans ces locaux des locataires à faibles ressources de plus de 60 ans mais aussi des étudiants. Il ne s'agit pas d'une structure médico-sociale mais d'un lieu de mutualisation de vie et d'aides entre les gens.

15 logements sont prévus dont 3 réservés à des étudiants dans le domaine social (soit élève de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Bagatelle, soit élève de l'Institut Régional de Travail Social).

Les travaux de réhabilitation du château comprennent des travaux d'accessibilité et de remise en état des 3 étages. La façade ne sera pas touchée. Le bâtiment n'est pas répertorié par Bâtiment de France, mais il doit cependant être protégé pour son architecture.

L'association Habitat et Humanisme fonctionne sur le bénévolat : des animateurs bénévoles issus du domaine socio-culturel viendront soutenir quotidiennement les locataires pour créer de l'entraide et lutter contre l'isolement. L'État accorde également à ce type de projet un aide financière d'habitat inclusif qui permettra à l'association de faire appel à un professionnel.

Les locataires devront signer un contrat de vie collectif partagé par tous les résidents ainsi qu'un contrat de location avec l'association d'un an renouvelable.

Un débat s'instaure notamment sur la question des places de stationnement dans la résidence : 15 places de parking sont prévues. Il est rappelé qu'il existe un parking actuellement utilisé anarchiquement par le personnel de l'EHPAD Gardères. L'EHPAD s'est engagé à ce que les bénévoles et visiteurs puissent continuer à utiliser cette aire de stationnement.

Il est précisé que l'aspect architectural du bâtiment sera conservé à 100 %. Au sous-sol des locaux communs seront installés : salle d'animations et buanderie accessibles à tous les locataires. Chaque résident bénéficiera d'une cuisine dans son logement, et ce pour garantir son autonomie.

Les étudiants locataires devront également participer au projet de vie mis en place dans la résidence. Les loyers demandés aux locataires seront modestes.

Les conseillers communaux sont très attachés aux arbres qui sont présents sur le site : Mme HENARD précise qu'un état sanitaire des arbres a été demandé pour le début du mois de décembre. Cet état permettra de prendre les mesures nécessaires. Elle rappelle en outre que la Ville est engagée dans une politique de plantation de 5 arbres pour tout arbre abattu.

Enfin, il est acté que le repas de quartier, qui se déroule tous les ans dans le parc du Château Gardères, pourra continuer à se tenir sur ce site.

Les Conseillers Communaux sont enthousiastes sur ce projet qui développe l'entraide et le bien vivre ensemble intergénérationnel. Une rencontre avec l'association sera organisée lors d'une prochaine réunion restreinte du Conseil Communal Ouest.

Mme HENARD rappelle que le projet doit être présenté à la séance du Conseil Municipal du 25 novembre prochain à l'occasion de délibérations portant sur le déclassement du site en deux parcelles et la résiliation partielle du bail. Il est précisé que la Ville reste propriétaire du château et que le bail à réhabilitation qui sera instauré sera long en raison des travaux (sur plus de 50 ans).

Questions diverses

- Les résidents de la résidence autonomie Mon Village organisent une soirée le 31/12/2019 et confectionneront à cette occasion le repas. Ils auraient besoin d'un ou deux bénévoles pour aider au rangement et ménage après la manifestation. Les volontaires devront se faire connaître auprès de Mme DESGUERS.

- Nuisances sonores et olfactives : les restaurants présents près du rond-point de l'Université génèrent de nombreuses nuisances :

- odeur de friture persistante,

- hotte d'extraction bruyante,

- installation d'une structure gonflable destinée aux enfants ouverte tardivement jusqu'à 23H.

Il est demandé l'intervention du responsable du service Hygiène de la Ville afin qu'il puisse procéder à la vérification des normes d'hygiène et de bruit.

Il est rappelé que la Ville a ajouté des poubelles dans le quartier.

- Stationnement : les conseillers communaux font part de la satisfaction des habitants depuis l'instauration de la zone bleue, notamment sur le quartier du Bijou.

Il est demandé que soit étudié par l'Observatoire du Stationnement Payant l'ajout éventuel à la zone bleue de rues supplémentaires.

Par ailleurs, il est demandé l'étude de l'implantation de places de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite :

- 1 ou 2 places devant la pharmacie du Cours de la Libération,

- Une seconde place PMR sur l'avenue Georges Lasserre en complément de celle qui est déjà prévue.

- Emplacements pour les radars pédagogiques

Les données collectées suite à la pose des radars sur les premiers emplacements validés seront présentées lors de la prochaine réunion restreinte.

Les conseillers communaux proposent qu'un radar soit installé en début d'année prioritairement sur l'avenue du Château.